

Débats des Communes

PREMIÈRE SESSION—SEPTIÈME PARLEMENT.

CHAMBRE DES COMMUNES.

VENDREDI, 21 août 1891.

La séance est ouverte à trois heures.

PRÉRIÈRE.

COMPUTATION DU TEMPS.

M. TUPPER: J'ai l'honneur de déposer le bill (n° 166). Dans le cours de la présente session, la chambre a été mise en possession des documents relatifs à la fixation du temps, et les documents ont été imprimés par ordre du parlement et distribués aux honorables députés. A cette phase de la session, cependant, je me propose simplement de déposer le bill qui est sur l'ordre du jour, afin que l'importante question à laquelle il a trait puisse être discutée à une époque plus favorable que celle-ci pour l'étude des questions et l'examen des documents distribués au parlement.

Je dois, cependant, en présentant ce bill, en expliquer la teneur et donner la raison qui me porte à le soumettre à l'attention du parlement. C'est un fait bien connu que, dans divers pays, de ce côté-ci comme de l'autre côté de l'Atlantique, les compagnies de chemin de fer ont déjà adopté ce système et l'ont trouvé avantageux pour l'exécution des travaux des corporations de chemin de fer, tels que le mouvement des trains et les trafics. En 1884, des délégués de vingt-cinq nations se réunissaient en conférence à Washington pour étudier la question d'un système commun de computation de temps. Je dois exposer en peu de mots à la chambre les résolutions adoptées à cette conférence. Ces résolutions sont contenues dans le préambule du présent bill. Les voici: 1. Que le premier méridien commun à toutes les nations soit le méridien qui traverse l'observatoire de Greenwich. 2. Que le passage moyen du soleil sur l'anti-premier méridien constitue le zéro dans la computation du temps. 3. Qu'il y ait une mesure universelle ou règle de temps commun à toutes les nations; que cette règle universelle corresponde au jour civil moyen de Greenwich et lui soit identique, sauf en ce qui concerne la notation des heures, qui se fera par une simple série de 0 à 24.

Les résolutions adoptées à cette conférence ont été approuvées par des corps scientifiques très éminents et très importants du monde entier. Je puis dire en passant, tel que le démontrent les documents soumis au parlement, qu'elles ont reçu l'approbation de la Société Astronomique, de la Société Royale, du Bureau de Commerce de l'Empire, du Bureau de poste général d'Angleterre, de la Compagnie de télégraphie Eastern, de la Eastern Extension Telegraph Company, de la Society of Telegraph Engineers, de la Maison de la Trinité, du bureau des affaires des Sauvages, du bureau colonial et de l'Amirauté. De sorte qu'il est inutile d'en dire davantage pour

indiquer la grande importance de la question et la nécessité d'y porter une très grande attention.

On propose que dans la computation du temps, il y ait virtuellement un jour universel, qui se terminera dans ce pays au moment même où se termine le jour civil à Greenwich, ne différant qu'en ce qui concerne le nombre des heures. Le jour est divisé, conformément au jour de Greenwich, en deux moitiés et, d'après la notation prévue par ce bill, sur ce qu'on appelle le système de vingt-quatre heures et les chiffres seront de 0 à 24. Le temps universel sera commun à toutes les localités, et en vertu des dispositions de ce bill, la seule différence sera lorsqu'il y a passage d'un méridien à un autre. Il y aura cette uniformité, que les minutes et les secondes correspondront, les heures différant, seulement à mesure qu'on avance de l'est à l'ouest, la surface de la terre étant divisée en vingt-quatre méridiens ou divisions de l'est à l'ouest, la différence entre chacun étant d'une heure. Quand il est 10 heures à un endroit donné, si l'on franchit vers l'ouest une section ou zone, il sera 11 heures, midi à la zone suivante; les minutes et les secondes correspondant, comme je l'ai dit, les heures seulement variant d'après les zones et les divisions.

La ligne centrale de chaque zone sera un méridien d'une heure, et les méridiens d'une heure seront séparés par 15 degrés de latitude. Ils seront numérotés par ordre consécutif vers l'ouest à partir de zéro, l'anti-premier méridien. Je puis mentionner comme autre raison pour ajourner l'étude du bill, qu'en l'examinant, on verra que l'une des premières choses à déterminer est la longitude et qu'actuellement, la longitude de plusieurs localités au Canada n'est pas définitivement fixée. Dans l'ouvrage entrepris actuellement par les autorités anglaises, jointes à la Société Royale du Canada, ou, à tout événement, par les autorités du collège McGill, la longitude de Montréal sera fixée cette année, et cela fait, on pourra déterminer la longitude de tout endroit au Canada. Je dois dire que, cette année, dans le parlement de l'empire allemand, en mars dernier, Von Molke a parlé de la grande importance de la question à propos d'un bill de chemin de fer soumis au parlement allemand, et parlant en faveur de l'adoption d'une règle universelle de temps, cet homme éminent a dit:

Messieurs, les désirs de la science vont plus vite que vos actes. Elle ne se contente pas de l'unité de temps pour l'Allemagne ou pour l'Europe centrale, elle désire obtenir un temps universel basé sur le méridien de Greenwich, et assurément avec plein droit à son point de vue et avec le but qu'elle poursuit.

Je crois que le mouvement profitera de l'adhésion du parlement à un principe qui a déjà été accepté aux Etats-Unis, en Angleterre, en Suède, au Danemark, en Suisse et dans l'Allemagne méridionale.

En terminant ces explications sur la teneur du bill, je dois dire qu'afin qu'il ne soit pas imposé de force à une partie quelconque du pays et afin qu'on en fasse l'étude nécessaire à sa fructueuse opération,